



N.A.O. 2021

FIN & Signature



I – Valeur du point et clause de garantie

Pas d'**augmentation de la valeur du point** cette année en raison des chiffres de l'inflation, MAIS la mise en place de la **clause de revoyure** en fin d'année, demandée par **SUD Solidaires**, garantissant que la valeur du point soit maintenue au dessus de l'inflation en fin de période, est **acceptée** par la **Direction**.

II - Primes

- **Demande SUD Solidaires** d'un **1/2 point** en supplément de l'augmentation de + 1,5 points par **samedi** travaillé, pour un passage de 1 point à 3 points par samedi travaillé est **acceptée** par la **Direction**. + 60 points / an

IMPORTANT : Cette augmentation de la prime du samedi, directement liée à l'augmentation de l'offre de transport dans le cadre de la gratuité des week-ends, ne prendra effet qu'en septembre 2021, 1ère augmentation prévue de l'offre de transport.

- **Prime Multi Lignes tramway** = 1 point passage à : **2 points (+1 point)** + 24 points / an
- **Prime Proxi Tan** = 1 point passage à : **2 points (+1 point)** + 12 points / an
- **Prime Tan Air** = 1 point passage à : **2 points (+1 point)** + 12 points / an

Demande SUD Solidaires acceptée :

- **Prime Assureurs Tramway** = 5 points passage à : **6 points (+ 1 point)** + 12 points / an

III – Prime d'équipe Proximité Tramway

SUD Solidaires a accompagné les agents du technique concernés et la **Direction** leur a **accordé** l'augmentation de cette prime à **26 points**. Cela participe à la reconnaissance de l'autonomie des membres de l'équipe nécessaire pour palier la non-présence d'un hiérarchique sur au moins 50% des heures travaillées et prendre en compte l'augmentation du nombre de jours travaillés le week-end.

IV – Prime exceptionnelle Pouvoir d'Achat

Pour récompenser l'**engagement** des **salariés** durant la **crise sanitaire**, une **prime** de **200 €uros**, **défisicalisée**, est attribuée selon :

- être présent dans l'entreprise le mois de l'attribution
- remplir les conditions d'exonération fiscale
- calculée au prorata temporis pour les entrés courant 2021

V – Déroulement de carrière Agents de Conduite

Délais indicatifs	Durée minimale dans l'échelon	Coefficient
Entrée dans le poste		207
1 an d'exercice effectif	Après 1 an	209
6 ans d'exercice effectif	Après 5 ans	211
11 ans d'exercice effectif	Après 5 ans	213
16 ans d'exercice effectif	Après 5 ans	215
21 ans d'exercice effectif	Après 5 ans	217
26 ans d'exercice effectif	Après 5 ans	219
31 ans d'exercice effectif	Après 5 ans	221

Dispositions exceptionnelles 2021 :

- 1 - La grille d'échelon a été accélérée d'une année, à partir du coefficient 211. Toute personne ayant un coefficient supérieur ou égal à 211 voit sa dernière date de changement de coefficient reculer d'une année. Il sera donc opéré, avant septembre 2021, un réajustement de cette dernière date de changement de coefficient.
- 2 - En conséquence, après cette régularisation de date, l'étude de septembre 2021 portera sur l'ensemble des personnels ayant :
 - Une nouvelle date à mars 2021
 - Une nouvelle date à septembre 2020 et 2021

VI - Déroulement de carrière Agents de Maintenance

1 - Création d'un nouveau coefficient d'entrée pour les personnes non titulaires d'un diplôme : OP1 = 193.

Niveau	Coefficient	Durée normale d'exercice dans le niveau concerné
OP1-1	193	5 années
OP1-2	196	5 années
OP1-3	199	5 années
OP1-4	201	5 années
OP1-5	203	5 années
OP1-6	205	5 années

2 - **Améliorations** du déroulement de carrière obtenues par **SUD Solidaires** :

Diplôme	coef à l'embauche	Après 1 an	Après 2 ans	Après 3 ans	Après 5 ans pour BAC pro	Après 6 ans pour CAP/BEP
CAP/BEP/Bac pro						
débutant	OP2-1			OP2-2	OP3-1	OP3-1
confirmé	OP2-1	OP2-2		OP3-1		
très confirmé	OP2-2	OP3-1				
Bac technique et équivalent (BM par ex)						
débutant	OP2-2	OP3-1				
confirmé	OP3-1					
très confirmé	OP3-1					

Débutant : 0 à 2 ans d'expérience dans le métier

Confirmé : 2 à 7 ans d'expérience dans le métier

Très confirmé : plus de 7 ans d'expérience dans le métier

Échelon	Coefficient associé
OP2-1	196
OP2-2	201

Niveau	Coefficient	Durée normale d'exercice dans le niveau concerné
OP3 niveau 1	207	4 années
OP3 niveau 2	209	5 années
OP3 niveau 3	211	5 années
OP3 niveau 4	213	5 années
OPE niveau 1	215	5 années
OPE niveau 2	217	5 années
OPE niveau 3	219	

Position Hors cadre

Trois niveaux de Maître Ouvrier (MO) sont définis. La nomination à ces postes reste à la discrétion de l'employeur et s'appuie sur la reconnaissance d'expertise technique et de missions particulières réalisées.

	Majoration de coefficient	Coefficient minimum global
MO1	+ 3 points	216
MO2	+ 6 points	218
MO3	+ 9 points	222

Ces majorations viennent en complément des coefficients issus du déroulement de carrière défini au paragraphe 2-2-3. Chaque niveau est assorti d'un coefficient minimal global.

Par exemple : pour un MO1 ayant un coefficient 211, majoré de 3 points = 214, coefficient minimal global appliqué, soit 216.

		MO1	+ 3	MO2	+ 6	MO3	+ 9
OP31	207	MO11	216	MO21	218	MO31	222
OP32	209	MO11	216	MO21	218	MO31	222
OP33	211	MO11	216	MO21	218	MO31	222
OP34	213	MO11	216	MO22	219	MO31	222
OPE1	215	MO12	218	MO23	221	MO32	224
OPE2	217	MO13	220	MO24	223	MO33	226
OPE3	219	MO14	222	MO25	225	MO34	228

Dispositions exceptionnelles 2021

Les changements de coefficients seront effectués pour la paie du mois de juin 2021.

VII – Déroulement de carrière des Agents Commerciaux

Ajout d'un **nouveau coefficient** à 221 obtenu par **SUD Solidaires**.

	Position de base
Embauche	Coefficient 191
Niveau 1 : titularisation	Coefficient 196
Niveau 2	Coefficient 201 Après la validation de savoir-faire issus d'un référentiel métier, le passage s'effectue sur une durée normale de 6 ans (plus 1 an ou moins 2 ans) d'exercice effectif après la titularisation
Niveau 3	Coefficient 206 Après la validation de savoir-faire issus d'un référentiel métier, le passage s'effectue sur une durée normale de 6 ans (plus 1 an ou moins 2 ans) d'exercice effectif dans le niveau 2
Niveau 4	Coefficient 211 Après la validation de savoir-faire issus d'un référentiel métier, le passage s'effectue sur une durée normale de 6 ans (plus 1 an ou moins 2 ans) d'exercice effectif dans le niveau 3
Niveau 5	Coefficient 216 Après la validation de savoir-faire issus d'un référentiel métier, le passage s'effectue sur une durée normale de 6 ans (plus 1 an ou moins 2 ans) d'exercice effectif dans le niveau 4
Niveau 6	Coefficient 221 Après la validation de savoir-faire issus d'un référentiel métier, le passage s'effectue sur une durée normale de 5 ans (plus 1 an ou moins 2 ans) d'exercice effectif dans le niveau 5

La demande de **SUD Solidaires** d'**ajout d'un coefficient** à 221 à 30 ans d'exercice et **acceptée** par la **Direction**.

VIII – Agents d'exécution DONT Employés Administratifs

Les **demandes** de **SUD Solidaires** d'**accélération** du **déroulement** de **carrière** par un **passage d'échelon tous les 5 ans** au lieu de 6 ans, et de **garantie** d'une **augmentation minimum** de 2 points par passage au lieu d'1 point sont **acceptées** par la **Direction**.

Les élus **SUD Solidaires**, Représentants de Proximité, Représentant Syndical et Délégués Syndicaux, ont passé énormément de temps sur le terrain auprès des collègues salariés, afin de recueillir les demandes de toutes les catégories professionnelles dans l'entreprise, pour établir au plus proche des attentes, les demandes du Syndicat lors de ces Négociations Annuelles Obligatoires.

Cela a exigé beaucoup de travail et de réflexion, mais au final,

nous sommes plutôt heureux et fiers du travail accompli pour nous tous, et des améliorations accordées par la Direction, très proches de nos demandes initiales.

Le temps passé et le travail sérieux paient, et nous continuerons à être présents sur le terrain chaque semaine pour poursuivre le travail de fond des améliorations salariales et des conditions de travail de chacun d'entre nous.

SUD Solidaires se bat, ET négocie toute l'année

aux côtés de tous les salariés, adhérents ou non, sympathisants ou non,

pour apporter le plus au plus grand nombre.